



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 13 DÉCEMBRE 2021 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Dominic Fortin, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Présentation et adoption - Règlement général 729 - Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2022
- 2.2 Présentation et adoption - Règlement général 661-03 - Règlement modifiant le Règlement 661 autorisant le fonds de roulement afin d'augmenter le montant à même le surplus courant
- 2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2022 (parapluie)
- 2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 150 000 \$ pour le financement et la réalisation de travaux aux barrages des lacs Morin et Beauport

3. Direction générale

- 3.1 Engagement - Personnel étudiant saisonnier - Hiver 2021-2022 - patinoires

4. Travaux publics

- 4.1 Adoption - Correction aux résolutions 144-2021 et 203-2021

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Autorisation de dépenses - Acquisition d'un plan de commandite pour la Coupe de Monde de saut acrobatique
- 5.2 Autorisation - Dépôt de demande de subvention au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun



7. Protection contre l'incendie

7.1 Aucun

8. Varia

8.1 Aucun

9. Période de questions

9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 50.

322-2021

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

8.1 Autorisation de dépenses - Réparation Rétrocaveuse (Pépine)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323-2021

2.1 Présentation et adoption - Règlement général 729 - Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2022

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;



IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 729 Règlement concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2022.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

324-2021

2.2 Présentation et adoption - Règlement général 661-03 - Règlement modifiant le Règlement 661 autorisant le fonds de roulement afin d'en augmenter le montant à même le surplus courant

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;
il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 661-03 Règlement modifiant le Règlement 661 autorisant le fonds de roulement afin d'en augmenter le montant à même le surplus courant.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2022 (parapluie)

Madame Jacinthe Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2022 (parapluie) et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 150 000 \$ pour le financement et la réalisation de travaux aux barrages des lacs Morin et Beauport

Madame Jacinthe Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 150 000 \$ pour le financement et la réalisation de travaux aux barrages des lacs Morin et Beauport et le secrétaire-trésorier dépose ledit projet de règlement.



325-2021

3.1 Engagement - Personnel étudiant saisonnier - Hiver 2021-2022 - patinoires

ATTENDU les recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

De procéder à l'engagement des étudiants suivants pour la saison Hiver 2021-2022 - patinoires aux postes et échelons décrits ci-après.

Noms	Postes étudiants		Horaire	Échelon
Hans Garon	Étudiant secondaire	T-partiel	Variable	1
Catherine Varin-Beaulieu	Surveillant de plateau/concierge	T-partiel	Variable	1
Cédric Glode	Étudiant secondaire	T-partiel	Variable	1
Antoine Martel	Étudiant secondaire	T-partiel	Variable	1
Antoine Bélanger	Étudiant secondaire	T-partiel	Variable	1
Jérémy Jovan	Étudiant secondaire	T-partiel	Variable	1
Mathis Coderre	Étudiant secondaire	T-partiel	Variable	1
Dérék Côté	Surveillant de plateau/concierge	T-partiel	Variable	1
Pierre Karl L'Heureux	Surveillant de plateau/concierge	T-partiel	Variable	1
Jean-Christian Lavoie	Surveillant de plateau/concierge	T-partiel	Variable	1
Raphaël Tremblay	Surveillant de plateau/concierge	T-partiel	Variable	1
Alexys Roberge	Surveillant de plateau/concierge	T-partiel	Variable	1
Antoine Masson	Surveillant de plateau/concierge	T-partiel	Variable	1

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

326-2021

4.1 Adoption - Correction aux résolutions 144-2021 et 203-2021

ATTENDU QU' une erreur s'est glissée aux résolutions 144-2021 et 203-2021 pour les mandats du projet de construction de l'émissaire pluvial au 111 Tour-du-Lac;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
 APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
 ET RÉSOLU :

QUE le dernier paragraphe de chacune des résolutions 144-2021 et 203-2021 soit modifié par « Les sommes nécessaires devant être prises aux règlements d'emprunt # 718 et 724 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère Lucie Laroche déclare son intérêt dans cette affaire et s'abstient de délibérer et de voter.

327-2021

5.1 Autorisation de dépenses - Acquisition d'un plan de commandite pour la Coupe de Monde de saut acrobatique

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
 APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
 ET RÉSOLU :



D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet d'« acquisition d'un plan de commandite pour la coupe du monde de saut acrobatique » pour un montant maximum de 3 000,00 \$ plus taxes.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-2021

5.2

Autorisation - Dépôt de demande de subvention au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser la Municipalité de Lac-Beauport à présenter le projet "Mise à jour de la politique familiale municipale" au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Lac-Beauport à payer sa part des coûts admissibles au projet.

De désigner madame Isabelle Côté, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Lac-Beauport et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

De désigner, Jacinthe Gagnon comme étant la personne élue responsable des questions familiales à la Municipalité de Lac-Beauport.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire à déposer également une demande au programme fédéral « Nouveaux Horizons » et à signer tout document à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

329-2021

8.1

Autorisation de dépenses - Réparation Retrocaveuse (Pépine)

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « réparation rétrocaveuse (pépine) » pour un montant maximum de 7 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.1 Période de questions

À 19 h 04, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1- M. Gilles Warren demande aux membres du conseil de réduire l'endettement municipal, car il l'inquiète.

RP : Monsieur le maire mentionne que les dernières années ont occasionné des dépenses d'immobilisations importantes, mais que ce conseil a décidé de réduire les emprunts municipaux en fonction de la capacité de payer des contribuables.

2- Mme Johanne Hains demande si monsieur le maire parle du Règlement 669 quand il parle du mont Cervin ou s'il parle du nouveau règlement d'emprunt.

RP : Monsieur le maire mentionne qu'il parle du Règlement 669 et non d'un nouveau règlement.

Fin de la période de questions à 19 h 12.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 19 h 12.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier